





Bordereau de signature

DEC2017_0076



Signataire	Date	Annotation
Julien Di Benedetto, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/05/2017	 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA D.R.A.C ÎLE-DE-FRANCE AU TITRE DES ACTIONS VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
Julien Di Benedetto, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/05/2017	
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-05-04)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

Acquitté en PREFECTURE le 04/05/2017

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE (SERVICES D'ACTION A LA POPULATION)

SERVICE PATRIMOINE ET TOURISME

N/REF: AB/MPB

DEC2017_ 0076 =

DECISION

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA D.R.A.C. ILE-DE-FRANCE AU TITRE DES ACTIONS VILLE D'ART ET D'HISTOIRE 2017.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L.2122-22-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2016 portant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU la Convention Ville d'art et d'histoire, article 8, et son annexe financière,

CONSIDERANT que les actions énoncées ci-après vont être réalisées en 2017 pour mettre en œuvre la convention Ville d'art et d'histoire pour un montant de 7.000,00 euros,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Municipal du 18 avril 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : la ville de Noisiel sollicite une subvention auprès de la D.R.A.C. Ile-de-France pour un montant de 7.000,00 euros en référence au tableau ci-dessous :

Descriptif	Dépenses	Recettes	
		Ville de Noisiel	DRAC
Projets pédagogiques autour de l'architecture - projet autour de l'exposition « Cyberville, la ville connectée » (février 2017) - Projets la classe l'œuvre dans le cadre de la Nuit des musées : architecture des moulins de Noisiel ; valorisation de l'édifice de l'ancienne mairie.			
JEP 2017 - exposition « Quel est donc ce patrimoine ? » - mini expo projet CIAP			
Valorisation de l'architecture 2017 : - Visite du quartier de la ferme du Buisson (juin 2017) - Visite cité Descartes pour OTPVM (juin 2017) - Journées nationales de l'architecture (octobre 2017)			
Total	14 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €

1/2



hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

place E.Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 04/05/2017

VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N° 2017_

portant sur la demande de subvention auprès de la D.R.A.C. Ile-de-France au titre des actions Ville d'art et d'histoire 2017

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Torcy
- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Noisiel, le 28 AVR. 2017

 Le Maire

Daniel VACHEZ

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	04 MAI 2017
Affiché le	04 MAI 2017
Notifié le	
Publié le	04 MAI 2017

2/2





Collectivité

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2017

Veillez cocher la case correspondant à votre situation :

- première demande
 renouvellement d'une demande

Vous trouverez dans ce dossier :

- Des informations pratiques
- Une demande de subvention (fiches 1- 2- 3)
- Une attestation sur l'honneur (fiche 4)
- La liste des pièces à joindre au dossier (fiche 5)

Veillez envoyer ce dossier à l'une des administrations suivantes (cochez la case correspondante et donnez les précisions demandées) :

Etat

Ministère Culture et communication
Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

Région.....

Direction.....

Département.....

Direction.....

Commune

Direction.....

Autre organisme public

Direction.....

Informations pratiques

Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?

Le dossier de demande de subvention est un formulaire destiné **aux collectivités locales** désireuses d'obtenir une subvention de la part du Ministère de la culture - Direction Régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France. Il concerne les demandes de financement **d'une ou plusieurs action(s) spécifique(s)**.

Le dossier comporte de 4 fiches.

➤ **Fiche n° 1 : Présentation de la collectivité responsable du projet**

Cette fiche facilitera vos relations avec la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France.

Vous présenterez les éléments d'identification de la collectivité responsable du projet, ses activités habituelles ainsi que des renseignements d'ordre administratif et juridique.

➤ **Fiche n° 2 : Description de l'action spécifique**

Cette fiche sert à décrire l'action (ou les actions) projetée(s) pour laquelle (ou lesquelles) vous demandez une subvention. Elle est très importante tant pour l'administration dont vous demandez l'aide que pour la réussite même de l'action que vous projetez, puisqu'elle doit vous permettre de souligner sa cohérence.

➤ **Fiche n° 3 : Budget prévisionnel de l'action projetée**

Cette fiche retrace le budget prévisionnel de l'action projetée en présentant **un budget équilibré en charges et en produits** et en détaillant les postes de dépenses et recettes (précisez les subventions sollicitées auprès d'autres partenaires publics ou privés).

➤ **Fiche n° 4 : Attestation sur l'honneur**

Cette fiche permet au représentant légal de la collectivité, ou à son mandataire, de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

➤ **Fiche n° 5 : Pièces à joindre à votre dossier**

- Le présent formulaire dûment rempli (fiches 1,2,3,4)
- La délibération de l'assemblée délibérante relative au projet concerné
- Toute autre document que vous jugez utile de transmettre pour la bonne instruction de votre demande
- Le relevé d'identité bancaire
- Le compte rendu de l'utilisation des fonds reçus à transmettre dans les six mois suivants la réalisation de l'action, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

Présentation de votre collectivité – Fiche 1

Identification de votre collectivité :

Nom de votre collectivité : Mairie de Noisiel

Statut : commune

Adresse : Service patrimoine – Hôtel-de-Ville – 26 place Emile-Menier
Commune : NOISIEL

Code postal : 77186

Téléphone : 0160377399 Télécopie : 0160377349

Courrier électronique : patrimoine@mairie-noisiel.fr

Numéro SIREN :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :

Identification du responsable de la structure et de la personne chargée du dossier

Le représentant légal :

Nom : VACHEZ Prénom : Daniel

Qualité : Maire

Courrier électronique : cabinet-maire@mairie-noisiel.fr

La personne chargée du dossier

Nom : BARBARA Prénom : Anne

Courrier électronique anne.barbara@mairie-noisiel.fr

Identités et adresses des structures culturelles pour lesquelles la subvention est demandée

(un organigramme peut être joint pour décrire les relations)

Etablissement (s) : service municipal du patrimoine en charge de la mise en œuvre de la convention Ville d'art et d'histoire.

Description de l'action – Fiche 2

Vous ne devez remplir cette fiche que si la demande de subvention correspond à une action spécifique que vous souhaitez mettre en place.

Présentation de l'action :

Mise en œuvre de la convention Ville d'art et d'histoire, notamment dans le domaine d'édition et d'événements autour de la valorisation de l'architecture et du patrimoine.

Contenus et objectifs de l'action :

- **Projet Cyberville : février 2017**
 - o Médiation autour du thème de la ville durable auprès des scolaires grands primaires et collège, en accompagnement de l'exposition de l'artiste contemporain Roland Patois « Cyberville, la ville connectée » : visites de l'exposition avec l'artiste et visites en ville nouvelle (initiation aux enjeux écologiques de la ville nouvelle à Noisiel depuis sa conception).
- **Nuit des musées : février à mai 2017**
 - o Projet « La classe, l'œuvre » à partir de l'œuvre de Carl-Josef Kuwasseg, le moulin de Noisiel, avec une classe de CP de Noisiel, visites et atelier sensibilisant les enfants à l'évolution du paysage noisiélien, à l'impact de la Marne, à l'architecture des moulins au fil du temps jusqu'au moulin Saulnier d'aujourd'hui ; incluant une visite à la Cité de l'architecture et du patrimoine. Mise en œuvre d'ateliers plastiques avec restitution lors de la nuit des musées.
 - o Animation de l'ancienne mairie de Noisiel, édifice de 1895 réhabilité en 2013, par une conférence sur les moulins et des visites décalées.
- **Actions dans le cadre de la stratégie nationale de l'architecture :**
 - o Juin 2017 : mise en œuvre d'une visite du premier quartier de la ville nouvelle (1973), emblématique de l'architecture et de l'urbanisme des années 1970 ; revalorisé et agrandi dans les années 2005 et connaissant aujourd'hui une nouvelle vague de construction, notamment avec la réalisation de programmes de logements collectifs et la création d'un cinéma-centre de loisirs résolument contemporain (3 juin 2017)
 - o Juin 2017 : mise en œuvre d'une visite de la cité Descartes : balade urbaine à la découverte des édifices les plus emblématiques et les œuvres d'art urbain de cet ensemble original, des années 1980 à aujourd'hui, au cœur de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. (24 juin 2017)
 - o Octobre 2017 : action à définir dans le cadre des Journées nationales de l'Architecture : *valorisation du PADD du PLU ? Visite du nouvel équipement de la Ferme-du Buisson (inauguration prévu été 2017) ?*
- **Expositions Journées européennes du patrimoine : septembre 2017**
 - o Exposition « Quel est donc ce patrimoine ? » (titre provisoire) autour de la médiation de l'architecture et du patrimoine pour (et par) la jeunesse : exposition-jeu interactive visant à faire découvrir les métiers de l'architecture et du patrimoine au travers d'une enquête portant sur des objets patrimoniaux variés et mystérieux (objets mobiliers, édifices, immatériel, etc.)
 - o Mini exposition sur l'état d'avancée du projet de réhabilitation des anciens réfectoires Menier en CIAP.

Public (s) cible (s) :

- Expositions : tout public, visiteurs fréquentant les visites guidées proposées par le service, visiteurs des Journées du patrimoine à Noisiel, usagers de l'accueil touristique, habitants et scolaires, etc.
- Visites : visiteurs fréquentant les visites guidées proposées par le service, architectes et élèves d'écoles d'architecture, usagers de l'accueil touristique, habitants et scolaires, etc.

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :

- Expositions : 12 000 personnes attendues
- Visites : 50 personnes attendues

Lieu (x) de réalisation :

- Noisiel et Champs-sur-Marne

Durée de l'action (précisez le nombre de mois ou d'années) :

- Expositions : 2 semaines chacune
- Projet Cyberville : 3 semaines
- Nuit des musées – La classe, l'œuvre : 4 mois
- Visites : 1 journée

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

- Fréquentation ; livre d'or ; retour presse

Budget prévisionnel de l'action – Fiche 3

CHARGES	PRODUITS (1)
Charges spécifiques à l'action Achats Prestations de services : 2 335 - création graphique - impression - droit reproduction Matières et fournitures - matériel pédagogique 200 Services extérieurs Locations Entretien Sécurité 1300 Autres services extérieurs Honoraires Publicité Déplacements, missions Charges de personnel 10 165 Salaires et charges Frais généraux	1 - Ressources propres 7 000 2 - Subventions demandées : 7 000 Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)) ministère de la Culture Région Département Commune Bénévolat CNASEA (emplois aidés) Autres recettes attendues (précisez) Demande(s) de financement communautaire Ressources indirectes affectées
Coût total du projet 14 000	Total des recettes 14 000
Emplois des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise a disposition gratuite de biens et prestations Personnel bénévole	Contributions volontaires en nature Bénévolat Prestations en nature Dons en nature
TOTAL 14 000	TOTAL 14 000

Au regard du coût total du projet, la ville sollicite une subvention de sept mille €

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros

Attestation sur l'honneur – Fiche 4

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de la collectivité, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné (e), (nom et prénom) : **Daniel VACHEZ**

représentant(e) légal (e) de la collectivité **Mairie de Noisiel**

Déclare être en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant.

Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics.

Demande une subvention de : 7 000 euros

Précise que cette subvention, si elle est accordée devra être versée (1) :

Au Compte banque de France du payeur de la collectivité :

Nom du titulaire du compte : Mairie de Noisiel - Patrimoine

Banque : Banque de France

Domiciliation : Trésorerie de Marne la Vallée secteur PUB LOC

Code banque : 30001

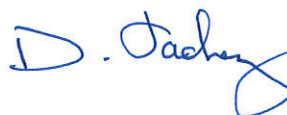
Code guichet : 00510

N° de compte : G7710000000

Clé : 057

Fait, le 28 AVR. 2017 à Noisiel

Signature



(1) vous pouvez, si vous le souhaitez, joindre un RIB ou un RIP.

Pièces à joindre au dossier – Fiche 5

- ❑ Le présent formulaire dûment rempli (fiches 1, 2, 3, 4)
- ❑ La délibération de l'assemblée délibérante relative au projet concerné
- ❑ Tout autre document que vous jugez utile de transmettre pour la bonne instruction de votre demande

+ Pour une première demande

- 1 Relevé d'identité bancaire
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire**
- le compte-rendu de la subvention (*)

+ Pour un renouvellement, quel que soit le montant demandé,

- le compte-rendu de la subvention dont vous demandez le renouvellement (*) : **cf. page suivante**
- 1 Relevé d'identité bancaire **s'il a changé**

(*) **IMPORTANT:** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

Budget réalisé de l'action 2016

CHARGES	PRODUITS (1)
Charges spécifiques à l'action Achats Prestations de services : 2 412 euros - création graphique - impression - droit reproduction Matières et fournitures Services extérieurs Locations Entretien Sécurité 1 200 euros Autres services extérieurs Honoraires Publicité Déplacements, missions Charges de personnel 8 050,14 euros Salaires et charges Frais généraux	1 - Ressources propres 6 162,14 euros 2 - Subventions demandées : 5 500 euros Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)) ministère de la Culture Région Département Commune Bénévolat CNASEA (emplois aidés) Autres recettes attendues (précisez) Demande(s) de financement communautaire Ressources indirectes affectées
Coût total du projet 11 662,14 euros	Total des recettes 11 662,14
Emplois des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise a disposition gratuite de biens et prestations Personnel bénévole	Contributions volontaires en nature Bénévolat Prestations en nature Dons en nature
TOTAL 11 662,14	TOTAL 11 662,14

